

## Conges exceptionnel pour pacs

Par VERNIER, le 20/03/2009 à 10:17

Bonjour je souhaiterais connaitre mes droits en conges exceptionnel pour PACS.Ma convetion collective est code APE 503B.Merci si quelqu un peut me repondre.Cordialement

Par Visiteur, le 20/03/2009 à 12:29

bonjour,

vous pouvez consulter gratuitement votre convention sur legifrance..

regardez le numéro sur votre bulletin de paye car le code ape n'est pas le numéro de la convention.